

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 AOÛT 1895.

Droits d'entrée sur les chevaux français.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR
M. JANSSENS.

MESSIEURS,

Votre Commission a été saisie d'une pétition de la part du président et du secrétaire du Comice agricole de Neufchâteau demandant qu'il soit établi un droit d'entrée sur les chevaux français, de 25 à 50 francs par tête.

Comme cette demande se rattache au système des tarifs qui sera discuté avec le projet de loi portant réduction des droits de fanal, votre Commission estime qu'il convient d'examiner cette pétition en même temps que le projet de loi en question; elle propose, en conséquence, le dépôt de la pétition sur le bureau de la Chambre pendant la discussion du projet de loi portant réduction des droits de fanal.

Le Rapporteur,

A. JANSSENS.

Le Président,

E. MEEUS.

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, DE HEMPTINNE, ANCIEN, GILLIEAUX, DE SMET DE NAEYER, BEECKMAN, NEEF-ORDAN, SNOY, JANSSENS, DE WINTER et NOËL.
